RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

ZONE DE DISTRIBUTION : CESSIEU RESEAU

Conclusion sanitaire

2024

Anticipant l'obligation de contrôle fixée au 1er janvier 2026, les PFAS ont été recherchés sur ce réseau compte tenu d'une situation à risque et conformément au plan d'action interministériel mis en œuvre par l'ARS (voir site internet de l'ARS). Aucun dépassement de la limite réglementaire n'a été observé. La surveillance est cependant maintenue.
L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CESSIEU F1, CESSIEU F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 3039 personnes sur 1 commune (CESSIEU). Le responsable des installations est : « CC LES VALS DU DAUPHINÉ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC LES VALS DU DAUPHINÉ » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

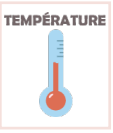

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **29/04/2025**

UDI **038000215**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **22,7 mg/L**
Valeur maxi : **29 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **281**
Valeur maxi : **0,024 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A — Bonne qualité

Le terme "PFAS" regroupe plusieurs milliers de substances d'origine industrielle et utilisés dans de nombreux produits de la vie courante. Ces composés se dégradent très peu et persistent longtemps dans l'environnement. Le maximum réglementaire est 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0,0442 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0565 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **31,5 °f**
Valeur maxi : **35,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Départementale de l'Isère - Service Santé Environnement
04 26 20 94 80
ars-dt38-environnement-sante@ars.sante.fr